

RÉSUMÉ DU VOLUME

P h. K o u k o u l é s, «*Quelques traditions byzantines*», pp. 3 – 32.

L'A. essaie de compléter le petit nombre des traditions populaires byzantines jusqu'ici connues, en faisant appel aux documents littéraires (vies de saints, chronographies, poésies). Il en tire d'abord des traditions remontant à l'antiquité, conservées soit oralement soit par écrit à l'époque byzantine (par exemple, la légende du roi Midas aux oreilles d'âne, et celle de la métamorphose de Térée, de Procné et de Philomèle). D'autres traditions sont d'un contenu religieux, relatives soit à la vie et aux miracles du Christ, soit aux vertus thaumaturgiques des icônes saintes. Des catégories spéciales sont constituées par les légendes de pétrification, les légendes concernant les dénominations de diverses localités, les légendes relatives aux plantes et aux bêtes. Viennent enfin les légendes touchant les astres (spécialement la lune) et les légendes qui sont censées expliquer la cause de différents usages et phénomènes.

D. G h i n i s, «*Esquisse de l'histoire du droit post-byzantin*», pp. 33 – 59.

Après les études de L. Mitteis (1891), qui ont prouvé la continuité du droit grec depuis l'antiquité jusqu'au commencement du XIXe siècle, les historiens ont pris l'habitude de distinguer le droit byzantin du droit post-byzantin. Ils ont même considéré ce dernier droit comme quatrième période du droit grec, en le qualifiant : «droit grec après la prise de Constantinople par les Turcs». L'A. préfère le titre de «droit post-byzantin», parce que ce terme désigne, en même temps, le droit des provinces ex-byzantines, tombées, avant ou après 1453, sous la domination franque, vénitienne, turque, etc. Les sources du droit post-byzantin étant en grande partie inédites et, par le fait même, les coutumes judiciaires des provinces grecques étant imparfaitement connues, l'A. dresse un tableau chronologique des sources, éditées ou inédites, afin de faciliter et d'encourager les recherches.

R. Guillaud, «*Les appels de Constantin XI Dragasès à l'Occident pour sauver Constantinople*», pp. 60–74.

L'A. étudie les pourparlers engagés par Constantin XI, à la fin de l'année 1452, pour sauver Constantinople. Il étudie en particulier les pourparlers avec Gênes, la Hongrie, Alphonse V d'Aragon et Frédéric III. Il montre que les Génois, obligés de jouer double jeu, ont sinon officiellement, du moins secrètement, secouru les Byzantins assiégés. La Hongrie, incontestablement favorable à toute aide apportée à Constantinople, ne se sentant pas directement menacée, céda aux propositions de Florence, l'invitant à envahir le Frioul, possession vénitienne. Alphonse V d'Aragon, lui aussi plein de bonne volonté, n'alla pas au-delà de l'envoi de bateaux de blé destiné aux assiégés. Quant à Frédéric III, il fit parvenir, le 22 janvier 1453, à Mahomet II un ultimatum maladroit, qui décida ce dernier à brusquer l'attaque de Constantinople. L'A. termine par des réflexions sur les responsabilités respectives des Occidentaux et des Grecs dans la chute de Constantinople, ainsi que sur les difficultés rencontrées par Constantin XI, qui sut mourir en grand empereur, face aux Turcs, et qui auréola ainsi d'un dernier rayon de gloire Byzance succombant sous les assauts du Turc vainqueur.

Th. Volidis, «*Correspondance inédite relative à la communauté grecque de Tokaj (Hongrie)*», pp. 75–81.

L'A. publie cinq lettres du XVIIe–XVIIIe siècle, trouvées aux archives du patriarcat de Carlovitz, adressées aux Grecs de la communauté de Tokaj (Hongrie). Ces lettres contiennent des renseignements intéressants sur l'organisation de cette communauté grecque et sur ses rapports avec le Mont Athos, d'où lui venaient ses prêtres.

G. Soulis, «*Le tsar Etienne Dušan et le Mont Athos*», pp. 82–96.

Après la conquête de la Macédoine, le tsar Etienne Dušan (1331–1355), poussé, d'un côté, par les liens existant entre les Nemanides et l'Athos, de l'autre, par le désir de s'assurer le soutien du clergé grec dans les provinces byzantines nouvellement conquises, se

ΕΠΕΤΗΡΙΣ ΕΤΑΙΡΕΙΑΣ ΒΥΖΑΝΤΙΝΩΝ ΣΠΟΥΔΩΝ "Ετος ΚΒ'

25

montra très libéral envers les monastères athonites. Il confirma leurs anciens privilèges, accrut leurs propriétés foncières et protégea leurs droits de diverses manières. Vers 1348-49, il visita en personne les couvents athonites, en compagnie de sa femme Héléne et de son fils le kral Uroš, porteur de riches dons. A l'époque de Dušan, le monastère serbe de Chilandar et les moines slaves ont certainement joué un rôle plus actif qu'auparavant sur la Sainte Montagne. Mais il n'est pas exact d'affirmer qu'il s'agit là d'une slavisation de l'Athos, comme l'ont pensé certains historiens. Les sources contemporaines attestent que l'élément grec a conservé son rôle directif sur la Sainte Montagne durant toute la période de l'occupation serbe.

B. L a o u r d a s, «Discours et épigrammes de Nicolas Cabasilas en l'honneur de Saint Démétrius», pp. 97 - 109.

Continuant ses travaux sur Saint Démétrius, l'A. publie un discours inédit et quelques épigrammes de Nicolas Cabasilas en l'honneur du Saint. D'après l'A., le discours est une œuvre de jeunesse, tandis que les épigrammes appartiennent à une période postérieure.

J. P a p a d o p o u l o s, «L'église de Saint-Tryphon à Nicée de Bithynie», pp. 110 - 113.

L'A. cherche à préciser certains résultats des fouilles entreprises à Nicée par le byzantiniste turc *Semavi Eyice*, notamment à identifier l'église décrite par cet archéologue. A l'appui des données historiques et des renseignements du chronographe anonyme édité par C. Sathas (*Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, t. VII), l'A. émet l'hypothèse que cette église, jusqu'à présent inconnue, remonte au XIII^e siècle. Elle était dédiée à Saint Tryphon, qui était particulièrement honoré par l'empereur de Nicée, Théodore II Lascaris.

N. B. T o m a d a k i s, «Un traité du philosophe Georges Amiroutzès, adressé à l'empereur Jean VIII Paléologue», pp. 114 - 134.

L'A., qui c'est déjà occupé d'Amiroutzès, édite, d'après le cod.

Athonensis Vatop. 478 (XVe siècle), un traité du savant de Trébizonde, écrit avant le Concile de Florence. Amiroutzès, dont le texte ici publié confirme le titre de «philosophe», répond à des questions philosophiques et théologiques posées par Jean VIII. Ensuite l'A. réédite, d'après le cod. *Marc. gr. 533*, une lettre de Bessarion à Amiroutzès, où le cardinal s'excuse de n'avoir pas répondu à ses lettres. L'édition de cette lettre, que l'A. tient pour autographe, est précédée d'une note qui en fixe la date.

G. *Georgiadis - Arnakis*, «*Le voyage d'Ibn Battoutah en Asie Mineure et l'état des populations grecques et turques au XIVe siècle*», pp. 135 - 149.

L'A. suit l'itinéraire d'Ibn Battoutah pendant les années 1332 - 1333 à travers les provinces conquises par les Turcs en Asie Mineure et compare les impressions de ce voyageur marocain avec les témoignages provenant d'autres sources relatives à l'état des populations de ces régions au XIVe siècle. L'A. étudie ensuite la domination islamique sur la majeure partie de l'Anatolie, en remarquant que l'islamisme, comme entité sociale, ne manquait pas de force d'absorption apte à neutraliser l'élément gréco-chrétien.

E. *Sarou*, «*Le régime politique de Chio à travers les siècles*», pp. 150 - 158.

Sur base des témoignages épigraphiques, l'A. démontre que le plus ancien régime politique de Chio a été la royauté, et que son premier roi a porté le nom d'Ænopion. Ensuite, l'île a été gouvernée par les *génarques*, parmi lesquels on choisissaient les *hiéropoioi*. L'île comptait cinq tribus, qui fournissait les *gérontes*, ou membres du Sénat. A l'époque romaine, au lieu du Sénat, il y avait un *presbytikon*, ou corps des anciens. A partir des temps historiques, Chio a toujours été gouvernée par une oligarchie, qui, à l'époque byzantine, fut soumise à l'Empire. Ce régime politique, conservé par les Génois, et, en 1566, par les Turcs, se perpétua avec de légères modifications jusqu'en 1912, année de la libération de l'île.

D. A. Zakythinos, «*Etudes sur la géographie administrative et sur l'administration provinciale de l'Empire byzantin*», pp. 159 – 182.

Poursuivant l'étude de la *Partitio Romanixæ* (1204), qui a fait déjà l'objet d'un travail publié dans le t. XXI, l'A. s'occupe des circonscriptions administratives de la Thrace et des environs immédiats de Constantinople. Il s'attache tout particulièrement à identifier des noms de lieu, transmis souvent d'une manière défectueuse, et à attirer l'attention sur les renseignements que nous possédons sur l'administration de la province.

T. A. Gritsopoulos, «*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'École de Dimitsana*», pp. 183 – 226.

Avant la fondation de l'École grecque de Dimitsana (Péloponèse), il y avait une école privée à l'ancien monastère «du Philosophe», situé près de la localité, où l'on avait réussi à former une bibliothèque contenant des imprimés et des manuscrits. Plusieurs de ces manuscrits ont été transportés à Dimitsana lors de la fondation de l'École en 1764. La Bibliothèque Nationale d'Athènes en possède aussi un certain nombre. Durant la révolution de 1821, plusieurs de ces imprimés et manuscrits ont été employés pour la fabrication des cartouches. Actuellement, la Bibliothèque de Dimitsana possède 167 manuscrits : manuscrits de l'ancien fonds et manuscrits provenant de dons postérieurs, les uns et les autres ne remontant pas plus haut que le XVII^e siècle. Ils renferment pour la plupart des exercices scolaires, mais ils ne manquent pas d'une certaine importance philologique et théologique. D'autres sont des registres de fondations (*ktitorika*) de monastères, d'écoles ou d'églises de la région. Les Archives historiques de Gortynia sont présentement constituées par les manuscrits de Dimitsana et un certain nombre d'autres documents. T. A. Gritsopoulos décrit ici sommairement 65 de ces manuscrits.

Genadios métropolitain d'Hélioupolis, «*Deux lettres inédites d'Athanase I, patriarche de Constantinople (1289 – 1293, 1303 – 1309)*», pp. 227 – 232.

Ces deux lettres se trouvent dans le cod. *Paris. Suppl. gr.* 516,

ff. 146 – 147. L'une d'elles est adressée à Marie, femme de Michel IX, fils de l'empereur Andronic II. Cette Marie (en arménien Rita) était la fille du roi d'Arménie Léon II (1270 – 1289). Le patriarche y parle de la paix de l'Eglise, qui a été troublée par diverses querelles. Il fait allusion aux tentatives d'union entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise arménienne. La seconde lettre est adressée à Andronique II : elle a pour objet les maux causés aux provinces de Macédoine et d'Asie-Mineure par les troupes catalanes (Almugavares), qui avaient été appelées au secours de l'Empire.

G. Zoras, «Le règne de Mahomet II le Conquérant et la prise de Constantinople, d'après le cod. inédit Barberinus gr. 111 de la Bibliothèque Vaticane», pp. 233 – 289.

Parmi les sources relatives au siège et à la prise de Constantinople par les Turcs, il existe une chronique inédite conservée dans le cod. *Barberinus gr. 111*, ff. 111r – 97v, contenant l'histoire de la Nation turque depuis ses origines jusqu'à 1512. Cette histoire est divisée en chapitres par règnes de sultans. Le chapitre ici publié (ff. 50v – 81r) concerne le règne de Mahomet II : le chronographe anonyme y expose l'accès de ce sultan au trône, l'organisation de ses expéditions, la conquête de Trébizonde, de la Morée et l'autres provinces byzantines, la destruction du ducat d'Athènes, la mort de Constantin Paléologue, de Mahomet II, etc. Il fournit, en outre, diverses données historiques, qui compètent sur plusieurs points les renseignements que nous possédons sur les événements de cette époque. L'A. de l'article souligne à juste titre l'importance du codex, même au point de vue purement philologique.

Compte rendu	p. 290
Bibliographie	» 347
Renseignements	» 367
Actes	» 373
Tables	» 381
Résumé	» 384